

►Charte du CESAM

- 1) identifier et définir la profession indépendamment des courants de formation,
- 2) tous les art-thérapeutes dûment diplômés d'un organisme officiel sont acceptés, chacun s'engage à ne pas revendiquer la vérité et discute constructivement avec les personnes ayant des idées différentes,
- 3) respecter l'esprit scientifique, ne rien affirmer que l'on ne puisse vérifier, ne rien pratiquer que l'on ne puisse analyser dans un cadre scientifique,
- 4) démontrer et présenter l'Art-thérapie comme une discipline sérieuse, respectueuse, scientifique et en accord avec les règles éthiques et déontologiques des professions paramédicales officielles,
- 5) accorder ses connaissances aux connaissances scientifiques actuelles se rapportant à la profession et reconnues officiellement.

Le responsable du CESAM est le garant du respect de la charte.